



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE ET DES AFFAIRES RURALES

<p>Direction Générale de l'Administration</p> <p>Sous-direction du Développement Professionnel et des Relations Sociales</p> <p>Bureau de la Formation Continue</p> <p>Adresse : 78, rue de Varenne - 75349 Paris 07 SP</p> <p>Suivi par : Dominique BESSE</p> <p>Tél : 01 49 55 83 78 Fax : 01 49 55 59 31 Réf. Interne : N2004DB003</p>	<p>NOTE DE SERVICE</p> <p>DGA/SDDPRS/N2004-1336</p> <p>Date: 22 novembre 2004</p>
---	--

Date de mise en application : immédiate

Objet : Déploiement formations PAC

MOTS-CLES : formation, PAC

Destinataires	
<p>Pour exécution :</p> <p>Administration Centrale Services Déconcentrés</p>	<p>Pour information :</p> <p>Organisations syndicales</p>

Le comité de pilotage « formations PAC » présidé par mon adjointe a validé le dispositif de formation portant sur la réforme de la PAC, dispositif considéré prioritaire pour les formations des personnels de notre ministère en 2005.

Il s'agit, maintenant de mettre en œuvre ce dispositif de formation auprès des agents des DRAF, DDAF et DDSV.

Ces agents devront être capables de communiquer mais aussi d'expliquer la réforme de la PAC aux agriculteurs.

Comme convenu lors de ce comité de pilotage, le bureau de la formation continue répertorie les formateurs référents nécessaires à la démultiplication de ces formations en régions, grâce à la collaboration des groupements des services déconcentrés.

Pour construire ce dispositif de formation, le bureau de la formation s'est appuyé sur les personnes ressources des directions et services d'administration centrale concernés.

Les dates retenues pour les formations de formateurs référents, portant sur la « conditionnalité » sont pour la première session les 02 et 03 décembre 2004, pour la seconde session les 07 et 08 décembre.

Ces formateurs référents ayant pour mission de démultiplier dans leur région cette formation avant le 15 décembre 2004, date de remise aux agriculteurs d'un document d'information sur la conditionnalité.

En ce qui concerne les « droits à paiement unique », les formations de formateurs référents auront lieu pour la première session les 03 et 04 janvier 2005, pour la seconde les 05 et 06 janvier 2005.

Ces formateurs référents ayant pour mission de démultiplier dans leur région cette formation avant le 15 janvier 2005, sachant que les agriculteurs recevront, à partir de cette date une notice informative sur le récapitulatif de leurs droits et un questionnaire à remplir sur l'historique.

A la lecture du calendrier de réalisation de la démultiplication de ces formations, vous constatez que le laps de temps entre la formation des formateurs référents et leur mission de démultiplication est très court.

L'ensemble des formations de formateurs référents à la « conditionnalité » et aux « droits à paiement unique » se tiendront à PARIS. La totalité des frais de déplacement sera entièrement pris en charge par le bureau de la formation continue, selon les procédures en vigueur.

Les délégués à la formation continue auront toute la latitude pour **organiser dans les délais impartis** ces formations au niveau régional.

Ils auront entre autre comme mission :

- de prendre contact, dès leur désignation, avec les formateurs référents,
- d'accompagner les formateurs référents dans la totalité de la réalisation du dispositif,
- de s'assurer que les formateurs référents disposent de toute la logistique nécessaire,
- de répertorier dans chaque service déconcentré les publics cibles des formations,
- d'informer nominativement les stagiaires des dates et lieu de ces formations,
- d'évaluer ces formations et d'informer l'administration centrale, à travers des comptes rendus réguliers, du déroulement de ces actions de formation.

Un engagement sans faille de ces agents « formateurs référents » est nécessaire pour réaliser cette opération de formation qui est un des instruments clef de la réussite de la réforme de la politique agricole commune, réforme qui revêt une importance stratégique pour notre Ministère.

Le Directeur Général de l'Administration

Jean-Marie AURAND